



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

Téléphone : 514 657-2333
Sans frais : 1 855 657-2333
Courriel : info@garantiegr.com

7171, rue Jean-Talon Est, bureau 200
Montréal (Québec) H1M 3N2

GarantieGCR.com

TRAVAUX PRIS EN CHARGE PAR L'ADMINISTRATEUR

Numéro de dossier : 125641-
Numéro de devis : 1001
Adresse du bâtiment : Côte-Saint-Luc
Bénéficiaires :

Martin Grenier
Bureau: 514 657-2333 , 229

Date : _____

Documentation à compléter par le soumissionnaire pour fin de processus d'appel d'offres.

- Description des services requis :
- Nom et coordonnées du responsable chez le soumissionnaire :
- Coordonnées du bâtiment à l'endroit des services rendus :
- La soumission devra nous être acheminée au plus tard deux semaines suivant la remise des documents par GCR:

Prendre note que GCR n'est tenue d'accepter ni la plus basse soumission ni aucune autre des soumissions qui lui sont présentées. Elle se réserve en outre le droit de rejeter toutes les soumissions reçues et faire, si elle le juge à propos, une nouvelle demande de soumissions, le tout sans que GCR ne soit tenue responsable envers les soumissionnaires.

POINTS EN TRAVAUX

Vous trouverez ci-joint copie du devis que nous avons préparé pour le projet. Nous joignons également à la présente un rapport d'expertise qui comporte des informations additionnelles concernant l'état des lieux. Lors de la préparation de votre soumission, vous devrez également tenir compte du contenu du rapport d'expertise, incluant entre autres des exigences mentionnées le cas échéant concernant la méthode correctrice et/ou l'exécution des travaux.

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA SOUMISSION

- Pour un appel d'offres, le coût avant les taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant global pour la réalisation du projet ; pour un appel de qualification, le taux horaire
- Le descriptif et la ventilation des éléments incluant les quantités.
- L'échéancier du projet
- La preuve que le soumissionnaire détient la licence appropriée.
- Un certificat d'assurances conforme aux exigences du projet ou pour la qualification
- L'attestation de revenu Québec

NOTES GÉNÉRALES

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur. Les travaux devront être conformes au Code de Construction du Québec, édition 2010 (CCQ).

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

L'entrepreneur doit suivre les strictes recommandations écrites du fabricant pour l'entreposage, la manutention et la mise en œuvre des matériaux et des produits manufacturés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

À moins d'indication contraire, tous les matériaux remis en état ou remplacés doivent être semblables à ceux d'origine. En cas de non-disponibilité de ces derniers, ceux-ci doivent être substitués par des comparables à valider avec les bénéficiaires.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

Le relogement, le déménagement et l'entreposage des biens dans la zone d'intervention sont de la responsabilité des bénéficiaires et doivent être coordonnés avec l'entrepreneur, préalablement avant l'exécution des travaux, le cas échéant.

La demande de permis auprès de la municipalité est de la responsabilité des bénéficiaires et doit être coordonnée avec l'entrepreneur, préalablement avant l'exécution des travaux, le cas échéant.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec

POINTS EN TRAVAUX

1. INFILTRATION D'EAU ET DOMMAGES AU MUR ET PLANCHER DE LA SALLE DE RANGEMENT

A l'extérieur:

- Protéger la surface entière du béton avec une membrane d'étanchéité de type liquide à base de polyuréthane. La membrane devra couvrir le palier, les marches et la face verticale de la fondation pour rejoindre et chevaucher sur la membrane d'imperméabilisation de la fondation. La membrane devra être appliquée en respectant toutes les instructions du fabricant. La surface du béton devra préalablement être bien préparée pour éliminer les cavités et aspérités nuisibles. Au niveau terrasse, le recouvrement de planches existant devra être modifié/réinstallé en tenant compte d'une hauteur minimale de 4" par rapport au seuil de porte, ainsi que de la hauteur résiduelle de la première contremarche afin de conserver une hauteur de contremarches uniforme pour l'escalier. Le garde#corps vitré existant devra être réinstallé sur le recouvrement de bois en évitant tout percement de la nouvelle membrane sous#jacente. La nouvelle membrane devra offrir un fini antidérapant au niveau des marches.
- Concernant la jonction du palier avec le pied du mur et les seuils des portes#patio, le solin membrané doit être remplacé sur toute la longueur de la terrasse, au pied du mur arrière. Le nouveau solin membrané peut être construit avec diverses marques de membrane autocollante en respectant toutes les instructions du fabricant. L'utilisation d'un mastic bitumineux avec polymère et renforcé d'une toile ou d'une membrane peut aussi être considérée. Le nouveau solin membrané chevauchera sur la membrane d'étanchéité de la terrasse pour obtenir une continuité. Le nouveau solin membrané devra être compatible avec la membrane d'étanchéité appliquée sur la terrasse.
- À titre préventif, tous les conduits et câbles traversant la fondation de béton doivent être bien scellés avec un produit de scellement à base de polyuréthane compatible avec la membrane qui sera construite sur la terrasse.
- A propos de la base du mur#rideau, À titre préventif, le mariage du solin membrané sur les meneaux horizontaux doit être modifié et amélioré. La pièce d'aluminium extrudé ajoutée sur l'épaule inférieure du meneau horizontal doit être retirée pour permettre l'installation et le scellement du nouveau solin membrané sur l'épaule inférieure du meneau. La surface de l'épaule doit être propre et lisse afin d'assurer l'adhérence complète du nouveau solin membrané. À la jonction des meneaux horizontaux avec les meneaux verticaux, tailler et retirer une portion du nez du meneau vertical pour permettre le passage et le scellement du nouveau solin membrané. Suite au scellement complet du nouveau solin membrané sur l'épaule du meneau, ajouter un nouveau blocage rigide continu, de même épaisseur que le verre supérieur, et réinstaller la plaque à pression avec des nouvelles garnitures d'étanchéité en caoutchouc. Réinstaller le solin métallique (cap d'aluminium).
- Vérifier aussi la condition et le scellement des blocs de coin (corner block). Nettoyer les gouttières du meneau et les chantepleures dans la plaque à pression. Remplacer les cales et bien les positionner sous le verre.
Ce travail doit être réalisé par un entrepreneur vitrier expérimenté avec les divers systèmes de mur rideau.
-
- Reconstruction du trottoir de bois sur le palier de la terrasse ainsi que la réinstallation du revêtement de planches sur les murets de béton, ainsi que pour la réinstallation du garde#corps vitré au périmètre de la terrasse.

A l'intérieur (Rangement):

- Dans le rangement, remettre les conduits de ventilation à leurs place en s'assurant que les pentes soient bien respectés ainsi que les ancrages.
- Faire l'installation de l'isolant type uréthane au plafond et au murs
- Faire l'installation des montants et s'assurer que ces derniers ne soient pas en contact avec le mur de béton ainsi que la lisse soit protéger également.
- Faire l'installation de panneau de placoplâtre aux murs et plafond, tirage de joint, couche de fond peinture deux couches
- Au plancher, faire la réparation du béton avec un planipatch (endommagé lors du retrait)
- Faire l'installation d'une membrane collée avec un plancher d'ingénierie à la couleur agencée avec le reste du sous sol. Faire l'installation d'une moulure de transition.

A l'intérieur (sous sol)

- Retirer 2 feuilles de placoplâtre au pourtour de la colonne et dénuder la colonne.
- Remettre en place les deux feuilles de placoplâtre, ainsi que la colonne.
- Protéger, peindre le plafond du sous sol ainsi que la colonne
- Nettoyage